

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.6/2
27 octobre 2011

Réunion du Sous-comité du SREP
Washington, États-Unis
1^{er} novembre 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE

1. En attendant l'élection des Coprésidents, Patricia Bliss-Guest, Directrice de programme dans l'Unité administrative des Fonds d'investissement climatiques, ouvrira la séance.
2. Conformément au paragraphe 25 du Règlement intérieur du Comité du SCF qui s'applique mutatis mutandis au Sous-comité du SREP, le Sous-comité élit parmi ses membres un représentant d'un pays bénéficiaire admissible et un représentant d'un pays contributeur pour occuper les fonctions de Coprésidents du Sous-comité.
3. Lors de sa réunion de juin 2011, le Sous-comité, conscient que les gouvernements responsables de la nomination des membres du Sous-comité destinés à remplir un nouveau mandat après le Forum de partenariat de 2011 et les réunions connexes n'ont été choisis par le groupe de pays bénéficiaires admissibles et le groupe de pays contributeurs qu'au moment des consultations du 23 juin, a convenu d'élire les Coprésidents par courrier une fois que les nouveaux membres du Sous-comité seraient identifiés.
4. Les membres nouvellement désignés représentant les pays bénéficiaires et les pays contributeurs avaient été invités à informer l'Unité administrative des FIC de leurs candidatures aux fonctions de Coprésident de sorte qu'une décision par courrier au sujet de l'élection des deux Coprésidents puisse être distribuée dès que possible après l'identification de tous les membres du Sous-comité.
5. L'Unité administrative des FIC n'ayant pas reçu d'informations sur tous les nouveaux membres du Sous-comité avant la réunion, il n'a pas été possible d'organiser l'élection des coprésidents par courrier.
6. Le Sous-comité est donc invité à **élire** deux Coprésidents parmi ses membres, l'un devant être originaire d'un pays bénéficiaire admissible, l'autre d'un pays contributeur.
7. Selon le règlement en vigueur, les Coprésidents seraient élus pour un mandat de six mois qui devrait arriver à expiration à la fin de 2011 (du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011). Il convient toutefois de noter que, à la demande des Comités des fonds fiduciaires du FTP et du SCF, une proposition leur a été soumise dans le but de modifier le règlement intérieur de la manière suivante :

« Le Comité du Fonds fiduciaire du SCF élit deux coprésidents parmi ses membres pour un mandat de 18 mois. L'un des coprésidents est un représentant d'un pays bénéficiaire admissible, l'autre est un représentant d'un pays contributeur. Les coprésidents sont élus lors d'une réunion du Comité du Fonds fiduciaire organisée six mois après le Forum de partenariat, étant entendu que les membres du Comité du Fonds fiduciaire sont choisis lors du Forum de partenariat ».

8. Si cet amendement au Règlement intérieur du Comité du fonds fiduciaire du SCF est approuvé comme prévu, la durée du mandat des Coprésidents nouvellement élus sera de 18 mois à compter de la réunion actuelle (novembre 2011) et jusqu'à l'élection de nouveaux Coprésidents lors de la réunion du Sous-comité qui aura lieu en mai 2013. Cette période coïnciderait avec les mandats proposés pour les membres du Sous-comité.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Un *Ordre du jour provisoire* destiné à être soumis à l'examen de la réunion du Sous-comité a été distribué sous la cote SREP/SC.6/1/Rev.4. Les participants à la réunion sont invités **à l'adopter**.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES OPERATIONS DU SREP

10. Le *Rapport semestriel sur les opérations du SREP* (SREP/SC.6/3) a été élaboré pour présenter au Sous-comité du SREP des informations sur l'avancement des activités du SREP comprenant notamment l'approbation des plans d'investissement et des activités financées par le SREP.

11. Lorsqu'il examinera le rapport d'activité, le Sous-comité souhaitera peut-être aussi prendre en compte les informations contenues dans le document SCF/TFC.8/3, intitulé *Rapport d'avancement sur les programmes ciblés au titre du SCF*, préparé pour le Comité du SCF.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. REPARTITION DES CONTRIBUTIONS SOUS FORME DE DONNS ET D'APPORTS EN CAPITAL DANS LES RESSOURCES ALLOUEES AUX PAYS PILOTES DU SREP

12. À sa réunion de novembre 2010, le Sous-comité du SREP a examiné le document intitulé *Proposal for Allocation of SREP Resources to Pilot Programs* (SREP/SC.4/5) et a adopté des fourchettes de financement pour les six pays pilotes.

13. Le document SREP/SC.6/4/Rev.1, intitulé *Répartition des contributions sous forme de dons et d'apports en capital dans les ressources allouées aux pays pilotes du SREP*, a été rédigé par l'Unité administrative des FIC et le Comité des BMD pour exposer une proposition de répartition des contributions reçues sous forme de dons et d'apports en capital dans les ressources dont les six pays pilotes pourront bénéficier au titre du SREP.

14. Le Sous-comité est invité **à examiner et à approuver** le document SREP/SC.6/4/Rev.1 afin de servir de base à la planification et à l'élaboration des plans d'investissement, projets et programmes.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. PROJET DE VALORISATION DE L'ENERGIE GEOTHERMIQUE DE MENENGAÏ

15. Le projet de document d'évaluation du projet intitulé *Kenya : Projet de valorisation de l'énergie géothermique de Menengai* a été distribué aux membres du Sous-comité pour qu'ils prennent une décision par courrier le 14 octobre 2011. Basée sur la demande d'un membre du Sous-comité, la proposition de projet (document SREP/SC.6/5) est présentée au Sous-comité pour qu'il **examine et approuve** une allocation d'un montant de 25 millions de dollars au titre du SREP.

16. Un représentant du Gouvernement du Kenya présentera le projet.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU SREP POUR LE HONDURAS

17. Le document SREP/SC.6/6 présente le plan d'investissement pour le Honduras élaboré par le Gouvernement du Honduras avec l'aide des BMD. Un représentant du Gouvernement du Honduras présentera le plan d'investissement au Sous-comité.

18. Le Sous-comité est **invité à approuver** le plan d'investissement comme base de la poursuite du développement des activités proposées dans le plan et à **approuver** un financement au titre du SREP pour les deux dons destinés à la préparation du projet et une première tranche de financement pour les services de préparation et de supervision du projet.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU SREP POUR LE MALI

19. Le document SREP/SC.6/7 présente le plan d'investissement pour le Mali élaboré par le Gouvernement du Mali avec l'aide des BMD. Un représentant du Gouvernement du Mali présentera le plan d'investissement.

20. Le Sous-comité est **invité à approuver** le plan d'investissement comme base de la poursuite du développement des activités proposées dans le plan et à **approuver** un financement au titre du SREP pour les trois dons destinés à la préparation du projet et une première tranche de financement pour les services de préparation et de supervision du projet.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU SREP POUR LE NEPAL

21. Le document SREP/SC.6/8/Rev.2 présente le plan d'investissement pour le Népal élaboré par le Gouvernement du Népal avec l'aide des BMD. Un représentant du Gouvernement du Népal présentera le plan d'investissement.

22. Le Sous-comité est **invité à approuver** le plan d'investissement comme base de la poursuite du développement des activités proposées dans le plan et à **approuver** un financement au titre du SREP pour une première tranche de financement pour les services de préparation et de supervision du projet.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR. NOUVEAU PROJET DE CRITERES D'ALLOCATION DE LA RESERVE DU SREP

23. À sa réunion de juin 2011, le Sous-comité a examiné le document intitulé *Proposition d'allocation de la réserve du SREP* et a demandé à l'Unité administrative des FIC de préparer aux fins d'approbation, en collaboration avec le Comité des BMD, un texte révisé tenant compte des observations formulées par les membres du Sous-comité.

24. Le Sous-comité est invité à **examiner et approuver** le document SREP/SC.6/9, intitulé *Nouveau projet de critères d'allocation de la réserve du SREP*.

25. Lorsqu'il examinera la décision, le Sous-comité est **invité à prendre note** du texte entre crochets et à adopter le texte devant être inclus dans la décision approuvée, notamment en ce qui concerne la proposition visant à entamer une programmation dans les projets pilotes figurant sur la « liste d'attente ».

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR LE SREP ET LES FINANCEMENTS BASES SUR LES RESULTATS

26. À sa réunion du 21 juin 2011, le Sous-comité a demandé à l'Unité administrative des FIC et au Comité des BMD d'examiner le cadre de résultats du SREP et d'indiquer à la prochaine réunion comment certains des indicateurs du cadre pourraient être liés aux financements basés sur les résultats.

27. Le Sous-comité est **invité à examiner** le document SREP/SC.6/10, intitulé *Le SREP et les financements basés sur les résultats*, et à approuver le projet de décision.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

28. Les membres et les Coprésidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR CLOTURE DE LA SEANCE

29. La séance sera close à 18 h 30 le mardi 1^{er} novembre 2011.